

L'ex-Sonacotra au coeur d'un "psychodrame", par Bertrand Bissuel

Le Monde | 02.04.10 | 13h42

L'Etat est tombé sur un os. Actionnaire majoritaire d'Adoma (l'ex-Sonacotra), il pensait avoir trouvé un partenaire susceptible de contribuer à la recapitalisation du bailleur social, qui a d'énormes besoins financiers. La Société nationale immobilière (SNI), une filiale de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) déjà détentrice de 28,6 % d'Adoma, avait, en effet, étudié la possibilité d'accroître ses parts. Elle était même pressentie comme le futur actionnaire de référence (*Le Monde* du 11 février).

Ce scénario n'est plus à l'ordre du jour - du moins à court terme. La SNI a récemment indiqué qu'elle n'augmenterait pas d'un iota sa participation dans le capital d'Adoma. Un rebondissement révélateur des tensions qui ont surgi durant les discussions entre la SNI, sa maison mère et les différents ministères impliqués dans le dossier.

Fondée au milieu des années 1950 pour loger les travailleurs algériens et résorber les bidonvilles, la Sonacotral, devenue ensuite Sonacotra puis Adoma, possède des dizaines de résidences, dont certaines sont en très mauvais état. Cette société d'économie mixte (SEM) s'est donc lancée dans un vaste programme de réhabilitation qui nécessite de gros investissements.

Il ne pourra pas être mené à son terme sans une recapitalisation, d'après un rapport rendu en 2009 par la Miiilos, le "gendarme" du logement social. Cette instance de contrôle considère également que Adoma doit prendre des *"mesures d'économie"* et réaliser des *"gains de productivité"*.

C'est dans ce contexte que l'hypothèse d'un changement de gouvernance a pris tournure. A l'heure actuelle, l'Etat possède un peu plus de 57 % d'Adoma. Mais la législation vient d'être modifiée de manière à recomposer l'actionnariat de la société. Dans la nuit du 10 au 11 décembre 2009, lors de l'examen de la loi de finances rectificative pour 2009, le ministre du budget de l'époque, Eric Woerth, a fait adopter par les députés un amendement ouvrant *"la possibilité que la SNI détienne la majorité du capital"*, l'Etat conservant au moins un tiers des parts.

Aujourd'hui, l'idée de donner les clés d'Adoma à la SNI est - provisoirement au moins - abandonnée. Ce changement de cap tient sans doute au fait que la filiale de la CDC n'a pas les moyens pour devenir maître à bord et financer la rénovation du patrimoine d'Adoma, explique un syndicaliste de la SNI. D'après lui, la Caisse des dépôts est *"réticente"* face à ce projet car il la contraindrait à verser d'importantes sommes d'argent à sa filiale s'il était mis en oeuvre.

D'autres sources syndicales affirment que Bercy a demandé à la filiale de la CDC une somme d'argent jugée trop élevée par celle-ci. D'où sa décision de ne pas monter au capital d'Adoma. *"C'est un leurre lancé par la SNI dans le rapport de forces qu'elle a engagé avec l'Etat"*, estime un administrateur salarié d'Adoma. D'ailleurs, la filiale de la CDC veut jouer un rôle-

clé au sein d'Adoma. Elle *"va prendre le contrôle pendant trois ans puis fera le point le point à l'issue de cette période"*, affirme Marc Boucoiran, délégué syndical CFDT du groupe SNI.

L'une des pistes envisagées consisterait à conclure un pacte d'actionnaires qui donnerait à la SNI de nombreux pouvoirs et l'autoriserait à restructurer Adoma. Dans un second temps, seulement, elle injecterait des fonds dans la trésorerie et monterait éventuellement au capital de la société d'économie mixte.

En attendant, la direction d'Adoma risque d'être profondément remaniée. D'après Souhayl Attyé, délégué syndical central CFDT, un nom circule déjà pour le poste de directeur général délégué : il s'agit de Bruno Arbouet, actuellement à la tête de l'Agence nationale des services à la personne. Le directeur des ressources humaines et le directeur financier d'Adoma seraient également appelés à quitter leurs fonctions prochainement, ajoute M. Attyé.

Ces changements, effectués *"en catimini"*, mécontentent les syndicats d'Adoma, tout autant que les intentions - supposées - de la SNI. Ils craignent que la filiale de la Caisse des dépôts vende une partie du patrimoine du bailleur social, taille dans les effectifs avec brutalité, ferme des antennes locales et abandonne certaines des missions de la société (l'accueil des gens du voyage, la gestion de 1 800 logements locatifs, etc.). Tout en dénonçant un *"désengagement de l'Etat"*, ils se demandent si la SNI a les compétences requises pour loger les divers publics pris en charge par Adoma : immigrés vieillissants, demandeurs d'asile, femmes isolées avec enfants, personnes en rupture d'hébergement, etc.

Du coup, les six syndicats implantés chez Adoma ont appelé à faire grève, le 29 mars. Ce jour-là, une partie du personnel a manifesté à Paris. Dans le reste du territoire, des salariés se sont rassemblés devant les locaux de plusieurs directions régionales. L'Etat, lui, essaie de se dépêtrer de cette situation qui tourne au *"psychodrame"*, selon un protagoniste au coeur du dossier. Jusqu'à présent, en dehors de la SNI, aucun opérateur ne s'est déclaré candidat au redressement d'Adoma.

Bertrand Bissuel

Article paru dans l'édition du 03.04.10.